



PHILOSOPHIE DE LA FORMATION MUSICALE EN LYCÉE

Mots-clés

Parcours de l'élève ; mise en situation ; pratique ; didactique ; pédagogie

Construire le parcours de formation de chaque élève

Dès l'école maternelle puis tout au long de son parcours en éducation musicale dans le cadre de la formation générale obligatoire à l'école élémentaire puis au collège, l'élève construit progressivement un ensemble de compétences diverses et complémentaires. Certaines relèvent spécifiquement de la musique, qu'il s'agisse de la percevoir, de l'écouter, de l'analyser et d'en comprendre la portée, ou bien de la produire en maîtrisant les techniques – le plus souvent vocales – nécessaires pour aboutir un projet musical. D'autres compétences, dites socio-comportementales, si elles sont induites par les situations d'apprentissages proposées, débordent le cadre strict de l'éducation musicale au bénéfice de la construction progressive d'une personnalité ouverte à l'altérité, sachant collaborer, créative, critique, autonome et responsable.

En classe de troisième, c'est ce chemin parcouru et le plaisir de faire de la musique dans un cadre collectif qui, pour une large part, fondent le souhait puis le choix des élèves de poursuivre cette dynamique de formation en classe de seconde. Cette motivation, si elle est issue d'un enseignement collectif, est aussi nourrie des souhaits singuliers de chaque élève auxquels les professeurs de lycée doivent rester attentifs. Là se situe un des grands défis de l'éducation musicale au lycée et particulièrement en classe de seconde : comment, dans un même mouvement, entretenir la dynamique collective qui a marqué les années collège des élèves tout en veillant à satisfaire les attentes individuelles et légitimes de chacun d'entre eux, ces dernières pouvant être adossées à des pratiques personnelles très investies et menées par ailleurs et de longue date ?

Retrouvez éducol sur



Le professeur de musique enseignant en seconde comme en cycle terminal ne peut faire l'économie de cette prise en compte. Il ne peut se contenter d'imposer des contenus, des projets, des situations ou des répertoires à pratiquer ou à étudier. Son action pédagogique doit faire naître auprès de chacun l'envie d'apprendre et d'interroger, de créer ou d'interpréter en donnant toute sa place à sa singularité sans que celle-ci ne s'oppose au travail collectif.

C'est ainsi que peut se résumer la philosophie présidant aux programmes de l'enseignement musical au lycée. Que ce soit en option facultative ou en enseignement de spécialité, les élèves doivent non seulement approfondir les compétences développées précédemment au collège et en construire de nouvelles mais également être engagés à développer leur autonomie, leur responsabilité et leur identité artistiques éclairant peu à peu le projet qu'ils souhaitent conduire dans l'enseignement supérieur.

La mise en situation des élèves au centre des apprentissages

Afin de développer cette démarche contribuant à l'individualisation des apprentissages, la nature et la qualité des mises en situation proposées aux élèves sont primordiales. Elles reposent essentiellement sur les pratiques musicales diversifiées où la voix, comme en amont du lycée, occupe une place centrale. Sa plasticité lui permet d'être mobilisée selon diverses perspectives (travail de la perception, travail de production, de création, mais aussi d'analyse ou de remédiation à une difficulté particulière) qui s'agrègent volontiers au bénéfice d'un objectif donné. Sa place centrale peut cependant s'enrichir des éventuelles compétences instrumentales de quelques élèves qui tiennent alors des rôles complémentaires dans une pratique musicale donnée (accompagnement, doublure, contrechant, autre partie instrumentale, ritournelle, etc.). Dans cette même logique et visant un objectif réalisé collectivement, les situations proposées peuvent mobiliser des petits groupes d'élèves et même parfois engager certains élèves à mener un travail individuel.

Les répertoires de travail relèvent toujours de stratégies pédagogiques délicates à décider. Si le professeur reste le seul arbitre des choix effectués afin qu'ils servent au mieux les apprentissages des élèves, il doit aussi veiller à solliciter ces derniers pour qu'ils proposent des alternatives sinon émettent des avis sur les pistes envisagées. Les œuvres musicales écoutées, interprétées, créées ou manipulées, doivent engager les élèves à ouvrir leur sensibilité à la richesse des répertoires passés et présents, qu'ils relèvent des cultures occidentales ou extra-européennes.

Une démarche pédagogique et didactique qui s'affine au gré des élèves, des cursus et des niveaux d'enseignement concernés

La formation au lycée ne peut se résumer à la simple organisation d'une pratique musicale collective ou individuelle. Si la mise en situation des élèves est bien au cœur des apprentissages, elle nécessite de la part du professeur, lors de la conception comme de la réalisation de son enseignement, une réflexion didactique et pédagogique d'abord anticipée puis attentive aux besoins de chacun et à l'atteinte d'objectifs de formation préalablement choisis.

Cette démarche, commune à tous les niveaux scolaires depuis l'école primaire, est particulièrement à développer de la seconde à la terminale pour des élèves entamant

Retrouvez éducol sur



les trois dernières années de leur parcours d'enseignement général visant une poursuite d'études supérieures. Elle peut se schématiser de la façon suivante :



Une bonne connaissance des élèves est donc nécessaire pour mettre en œuvre un enseignement musical au lycée adapté aux attentes et aux besoins de chacun. Le choix des répertoires et la nature des situations de pratique musicale contribuent à leur mise en confiance. Dès lors, ils peuvent sereinement associer leurs goûts personnels et leurs parcours musicaux individuels aux exigences de leurs parcours scolaires.

La progressivité des mises en situation proposées, sur une même année mais aussi sur plusieurs, est également déterminante. De situations simples proposées en seconde et inspirées des travaux menés en troisième de collège, à la prise en charge de façon autonome d'une activité en terminale, chaque élève doit pouvoir identifier les progrès qu'il réalise grâce à l'accompagnement didactique et pédagogique de son professeur.

La complémentarité des démarches proposées entre enseignement optionnel et de spécialité est une autre préoccupation essentielle. Elle doit en effet pouvoir garantir aux élèves qui cumuleraient le suivi des deux enseignements une complémentarité sans redondances inutiles leur permettant d'approfondir leur formation et de multiplier leurs expériences artistiques.

La place structurante des projets en enseignement optionnel comme la pertinence du choix des perspectives et thématiques issues des champs de questionnement dans chacune des voies de formation doivent permettre de dépasser cette difficulté. Les choix effectués doivent favoriser une dynamique d'enseignements dont les identités distinctes et identifiées ne viennent pas contredire l'intérêt de leur association.